

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 42 (1962)  
**Heft:** 3: Législations sociales et intégration européenne

**Artikel:** La vocation pédagogique de la Suisse  
**Autor:** Hugli, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-887569>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



*Le village Pestalozzi pour enfants étrangers à Trogen.*

## LA VOCATION PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE

par Jean Hugli

Il y a en Suisse une tradition pédagogique qui remonte assez haut dans le temps, et qui fait que l'apparition d'illustres éducateurs ou théoriciens de l'éducation un Rousseau, un Pestalozzi, un Père Girard, ou, de nos jours, un Piaget, un Ferrière, un Wartenweiler ne soit pas un phénomène sans contexte, mais au contraire l'aboutissement d'un effort collectif vers le perfectionnement de l'instruction, et aussi la marque d'un souci didactique propre au peuple suisse. Goethe parle, dans son *Wilhelm Meister* de « Pädagogische Provinz », et c'est à la Suisse orientale qu'il pense; et dès le XVIII<sup>e</sup> siècle combien de

lords anglais ou d'autres nobles étrangers ont pris l'habitude d'envoyer leurs fils s'instruire en Suisse romande, à Genève ou à Lausanne surtout (où certains, comme l'historien Gibbon, finiront même par se fixer tout à fait).

Plus tard, la Suisse se mit à « exporter » ses professeurs, fournissant en précepteurs souvent remarquables les cours et les grandes familles d'Europe. On sait que Frédéric-César de Laharpe, l'une des grandes figures de la Suisse nouvelle (c'est-à-dire de celle qui sortit des convulsions de la Révolution) fut le maître respecté du tsar Alexandre I<sup>er</sup> et de son frère



*École primaire à Zurich.*

Nicolas 1<sup>er</sup>; et tout récemment est mort à Lausanne, le Professeur Pierre Gilliard, qui avait été précepteur du dernier tsarévitch et avait échappé de justesse au massacre de la famille impériale à Ekaterinbourg en 1917. Aujourd'hui, la vocation pédagogique de la Suisse est largement mise à contribution par l'aide aux pays en voie de développement.

Il y a incontestablement au sein du peuple suisse, qu'il soit de langue française, allemande ou

italienne, un intérêt très vif pour tout ce qui touche à l'enseignement, et ce n'est pas par hasard que le Bureau international de l'Éducation, de même que l'Institut des sciences de l'éducation, se sont installés à Genève. La diversité des langues, qui aurait pu être un obstacle à la propagation de l'instruction, semble au contraire avoir servi de stimulant, le jeune Suisse se trouvant très tôt en présence de la double nécessité de défendre son patrimoine linguistique contre

la contamination des autres langues nationales et d'apprendre celles-ci afin de se faire comprendre de ses compatriotes.

Les divisions linguistiques et confessionnelles de la Suisse ont d'autre part rendu nécessaire un fédéralisme très poussé en matière d'enseignement. Si la Confédération dispose, depuis la Constitution de 1874, d'un certain droit de regard sur l'instruction publique, en ce sens qu'elle impose l'obligation minimum d'une instruction primaire suffisante, la neutralité confessionnelle des écoles publiques et la compétence exclusive de l'État en matière scolaire, les cantons demeurent souverains pour organiser leurs écoles comme bon leur semble, avec budget autonome bien entendu. Aussi, tandis que l'école primaire est gratuite depuis près de cent ans, voit-on la gratuité de l'enseignement secondaire ajournée encore dans certains cantons, quand même elle est adoptée depuis plusieurs années par d'autres.

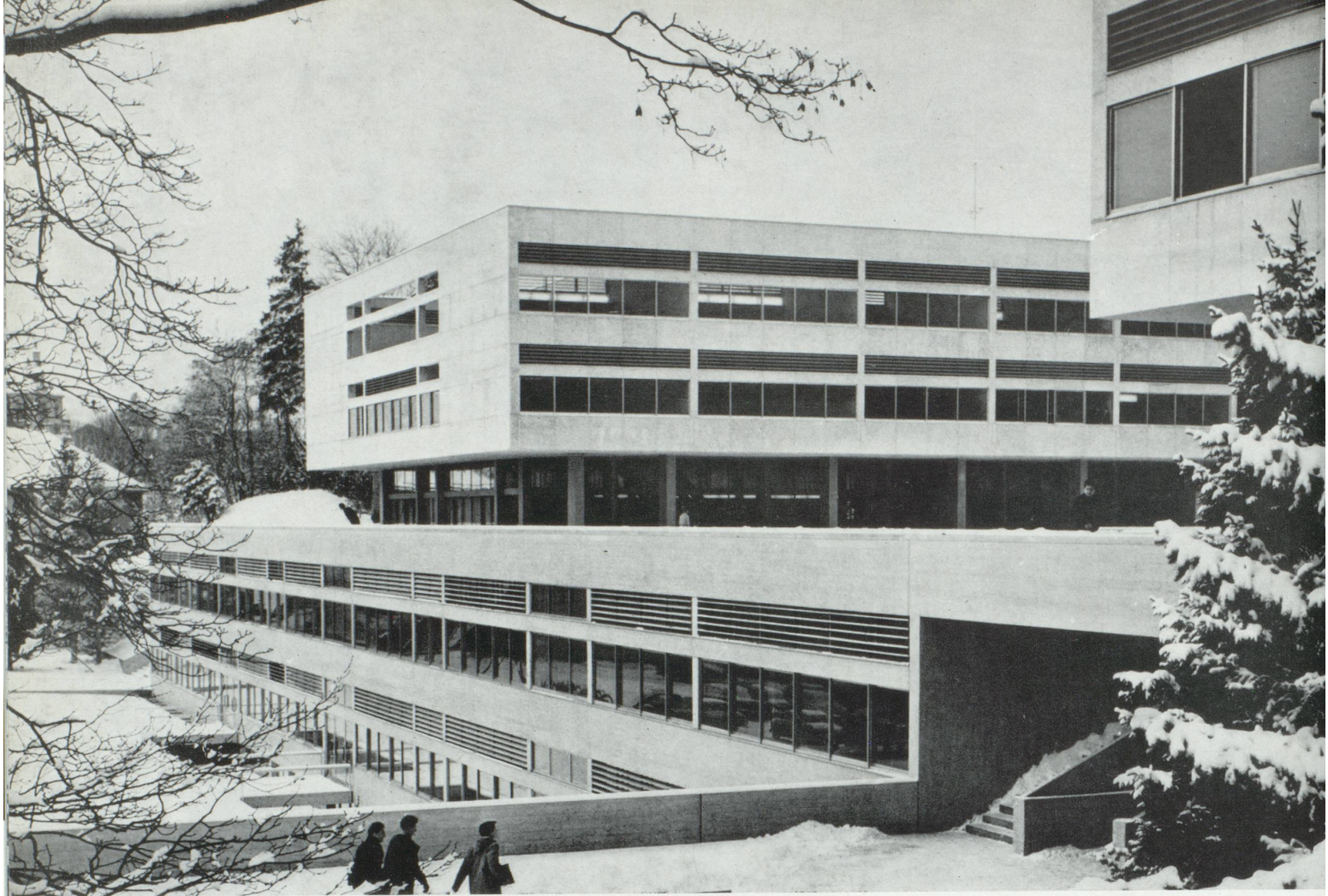
En outre, et cela est caractéristique, il y a en Suisse sept Universités (celles de Berne, Bâle, Zurich, Lausanne, Genève, Fribourg et Neuchâtel), plus une École des Hautes Études Commerciales à Saint-Gall, et toutes sont cantonales, ne recevant de la Confédération qu'un subside modique. Seule l'École Polytechnique fédérale de Zurich, fondée en 1854, dépend directement de la Confédération.

Ce système très diversifié d'enseignement, s'il présente certains désavantages (notamment dans le domaine des programmes), offre aussi le grand avantage de faire l'école à la mesure de l'homme, en respectant notamment le particularisme des cantons. Il entretient également une certaine émulation dans les milieux pédagogiques. D'ailleurs il est bon de préciser que si les divers enseignements cantonaux demeurent indépendants, les uns des autres, il existe des liaisons intercantionales étroites entre les responsables de l'instruction publique, en sorte que l'homogénéité est plus grande qu'il n'y paraît au premier abord.

En dépit de l'excellence de l'enseignement officiel en Suisse, reconnue par les plus grandes autorités pédagogiques, il existe dans ce pays un très grand nombre d'écoles privées, confessionnelles ou non,

*Page ci-contre : pensionnat à la montagne.*





*École en Suisse allemande.*

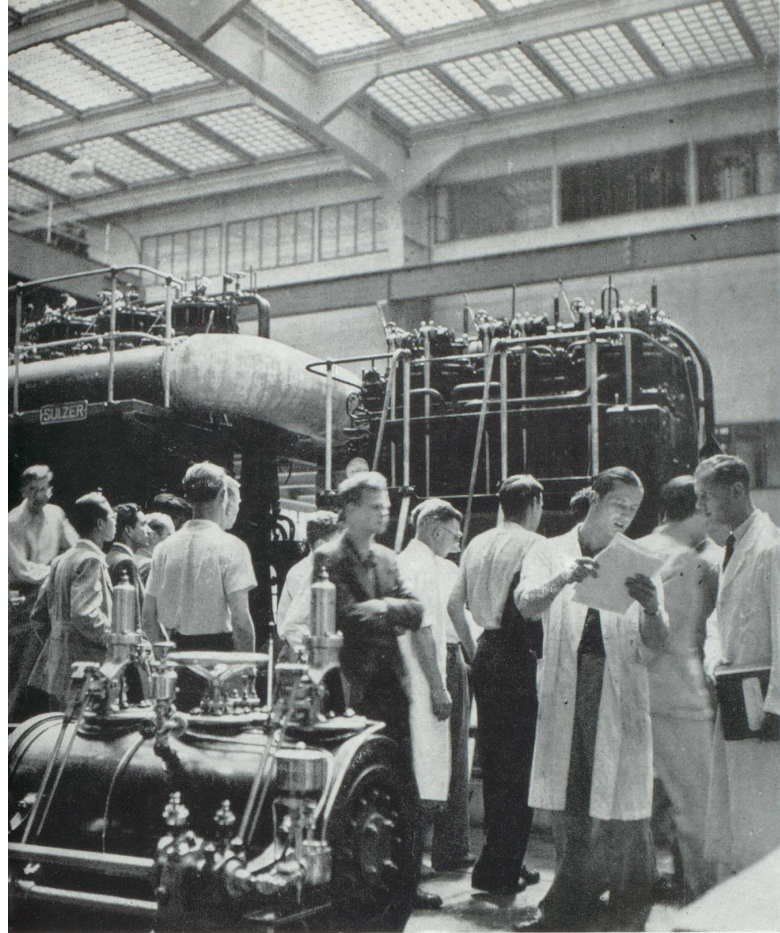


allant du home d'enfants à l'Institut para-universitaire, de la petite école tenue par les bonnes sœurs à tel établissement international où le shah d'Iran ou le roi de Thaïlande ont fait leurs études et que l'on a baptisé « l'École des rois »...

On ne possède pas de statistique exacte de l'enseignement privé en Suisse, mais on peut dire sans crainte que le nombre des élèves, internes ou externes approche des 50 000, dont environ la moitié d'étrangers.

Si l'enseignement officiel suisse est, comme nous l'avons vu, fort varié, l'enseignement privé y est diversifié à l'infini. L'un complète d'ailleurs l'autre, si bien que plus d'un établissement privé reçoit un subside de l'État, dont il allège en partie la tâche en se chargeant de la scolarisation de certaines catégories d'enfants. Du reste, loin d'être à la remorque de l'enseignement officiel, l'enseignement privé en Suisse se trouve souvent en position de pointe, expérimentant des

*Institut privé de montagne.*



Salle des machines au Polytechnicum de Zurich.



L'Université de Zurich.

systèmes d'éducation et des réformes de programmes destinés à être « officialisés » plus tard. C'est ainsi que le développement du sport à l'école est venu des instituts privés, comme aussi l'incorporation des travaux manuels aux plans d'études primaires et secondaires.

D'autre part, l'enseignement plus personnel donné dans de tels établissements convient mieux à certains tempéraments de jeunes qui s'épanouissent alors qu'un enseignement plus rigide les eût fait se fermer ou s'étioler. Là aussi, les écoles officielles, spécialement les collèges secondaires, ont bénéficié des expériences faites dans les écoles privées : un grand mouvement tendant à individualiser l'enseignement et à l'adapter à l'élève, selon l'idée lancée par les Écoles nouvelles suisses (et reprise par les « classes nouvelles » françaises) s'est dessiné depuis la dernière guerre et se trouve à la base des diverses réformes de l'enseignement entreprises dans la plupart des cantons.

Enfin il y a toute une partie de l'enseignement que les écoles offi-

cielles ne sauraient assumer : l'enseignement aux élèves étrangers. Nous avons vu que ceux-ci représentent le 50 % de la clientèle des écoles privées. Or ce ne sont pas de simples touristes en pension, mais des enfants ou des adolescents venus en Suisse pour y faire leur éducation, en même temps, souvent, qu'y fortifier leur santé (notamment par la pratique des sports d'hiver). Ils y acquièrent aussi la connaissance d'une langue qui d'ordinaire n'est pas leur langue maternelle, le pays leur offrant l'option entre le français, l'allemand et l'italien. Et puis, ils reçoivent en littérature, en mathématiques, en sciences, en histoire, en géographie, les notions de base qu'ils eussent, à peu de chose près, reçues dans leur propre pays et qui leur permettraient de poursuivre leurs études chez eux, s'ils en ont le désir ou la possibilité. Les diplômes qu'ils pourront faire en Suisse ont une équivalence reconnue avec ceux de l'étranger, et il arrive même, comme pour le baccalauréat français, que des sessions spéciales d'examens soient organisées dans telle ville ou tel institut.

Les établissements d'enseignement privés sont là pour donner, en général, dans le cadre de l'internat qui est lui-même une remarquable école de la vie communautaire, un enseignement de base indispensable à chacun, qu'il soit fortuné ou non, ou bien un enseignement spécialisé qu'il serait difficile d'offrir dans de meilleures conditions. Ils le font en conscience, fidèles aux solides traditions du pays, sachant fort bien d'ailleurs que la réputation d'un institut ou d'un pensionnat ne saurait se fonder sur les seuls avantages d'ordre mondain ou sportif qu'il peut présenter, mais repose avant tout sur la qualité éprouvée de l'enseignement qui y est dispensé, ainsi que sur la compétence pédagogique des maîtres chargés à la fois de l'instruction et de l'éducation d'une jeunesse cosmopolite qui finit par acquérir ce dénominateur commun : avoir étudié en Suisse, selon des méthodes et le génie propre d'un pays auquel la vocation pédagogique a été de tout temps reconnue.

Jean HUGLI.